



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion du 23 MAI 2018

Procès Verbal N° 10

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jean ZANATTA, Jean Pierre FAURE, Yvon SEVALLE
Assiste : Monsieur Ben KEDADRA

Le Procès-Verbal n° 9 est lu et approuvé.

DISTRICT de L'ARIEGE

A/ Correspondance

Compte rendu de la visite des installations sportives du Stade Paul Fines par Monsieur Roland GENIEYS adressé à Monsieur le Maire de Saverdun, Monsieur le Président C.D.T.I.S. Ariège et Monsieur le Président F.C. SAVERDUN

DISTRICT de L'AVEYRON

A/ Demande de Classement Niveau 5

A1 RIEUPEYROUX (12240) Stade René FABRE
N.N.I. 12 198 01 01 avec match lever baisser de rideau

A2 ONET LE CHATEAU (12850) Stade de Vabre
Terrain N° 2 N.N.I. 12 176 05 02 sans match lever baisser de rideau

A3 ONET LE CHATEAU (12850) Complexe Sportif du Trauc N° 2
N.N.I. 12 176 06 02 sans match lever baisser de rideau

B/ Demande de classement Niveau 6

B1 TAURIAC de NAUCELLE (12800) Stade A Saint Martial
N.N.I. 12 276 01 01

C/ Correspondance

C1 La C.R.T.I.S. demande à Monsieur le Président U.S. ESPALION de lui faire parvenir un relevé d'éclairage du Stade Granier

C2 Suite à la visite des installations sportives du Stade Municipal par Monsieur Roland GENIEYS, la C.R.T.I.S. a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire de BARAQUEVILLE (12160).

C3 Suite à la réunion et la visite des installations sportives par Monsieur Roland GENIEYS, la C.R.T.I.S. a fait un compte rendu qu'elle a adressé à Monsieur le Maire de SEBAZAC CONCOURES (12740)

C4 En raison de la destruction du Stade Georges VIGNES en attendant la mise en service du nouveau complexe de LAROQUE, la C.R.T.I.S. a émis pour la saison 2018 – 2019 un avis favorable à l'utilisation du terrain N° 1 du Complexe du Colombier pour les compétitions Ligue Seniors R1 (N.N.I. 12 176 02 01), notification transmise à Monsieur le Maire d'ONET LE CHATEAU

C5 La C.R.T.I.S. a renseigné Monsieur Stéphan CHAUZY du syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de l'Aveyron.

DISTRICT du GERS**A/ Correspondance**

A1 Suite au rapport du délégué au match PREIGNAN / MAS GRENIER, la C.R.T.I.S. a demandé à Monsieur le Maire de PREIGNAN de procéder aux travaux nécessaires.

A2 La C.R.T.I.S. a rappelé à Monsieur le Président du club SUD ASTARRAC les règlements pour l'équipe I qui est susceptible de disputer le Championnat Ligue Seniors R3 Saison 2018 / 2019.

DISTRICT des HAUTES PYRENEES**A/ Demande de classement Niveau 5**

A1 HORGUES (65310) Stade Municipal
N.N.I. 65 223 01 01 sans match lever baisser de rideau

A2 ORLEIX (65800) Stade Fernand DUSSAC
N.N.I. 65 340 01 01 avec match lever baisser de rideau
Vu les différents rapports des officiels et des clubs pour les rencontre de l(Equipe I, les joueurs des 2 équipes et les officiels doivent impérativement utiliser le bloc vestiaires neufs (règlements des terrains Art. 1-3, 1-5). Si ce dispositif n'est pas appliqué les règlements et l'éthique sportive n'étant pas respecté, le club encourt le risuqe de sanctions sportives.

A3 LAGARDE (65320) Stade Castet Crabe
N.N.I. 65 244 01 01 sans match lever baisser de rideau

A4 LUQUET (65320) Stade Philippe SCHLANNES
N.N.I. 65 292 01 01 avec match lever baisser de rideau
Utilisation anciens vestiaires pour lever ou baisser de rideau

B/ Demande de classement Niveau 6

B1 CANTAOUS (65150) Stade Municipal
N.N.I. 65 482 01 01

DISTRICT du LOT

A/ Demande de classement Niveau 6

A1 VARAIRE (46260) Stade Municipal
N.N.I. 46 328 01 01

B/ Correspondance

B1 La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier adressé par Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de PRADINES (46090)

DISTRICT du TARN

A/ Demande de classement Niveau 5

A1 RIVIERES (81600) Stade Municipal
N.N.I. 81 225 01 01 avec match lever baisser de rideau

A2 CARMAUX (81400) Stade de la Sérinié
N.N.I. 81 060 01 01 sans match lever baisser de rideau

A3 CAMBON D'ALBI (81990) Stade Trouche Galinier
N.N.I. 81 052 01 01 sans match lever baisser de rideau

A4 TERSSAC (81150) Stade Municipal
N.N.I. sans match lever baisser de rideau

A5 SAINT SULPICE (81370) Stade Moletrincade
N.N.I. avec match lever baisser de rideau

DISTRICT HAUTE GARONNE

A/ Demande de classement Niveau 5

A1 TOULOUSE (31200) Stade Georges RIGAL
N.N.I. 31 555 21 01 avec match lever baisser de rideau

A2 MONTAUBAN de LUCHON (31110) Stade Jean Peyrefitte
N.N.I 31 042 01 01 sans match lever baisser de rideau

A3 SAINT GAUDENS (31800) Complexe Sportif de Sede
Terrain N° 2 N.N.I. 31 483 01 02 sans match lever baisser de rideau

A4 PLAISANCE du TOUCH (31830) Stade Municipal
Terrain N° 1 N.N.I. 31 424 01 01 avec match lever baisser de rideau

A5 RAMONVILLE (31520) Stade de Karben
N.N.I. 31 446 02 01 sans match lever baisser de rideau

A6 L'UNION (31240) Stade Cogez
Terrain N° 1 N.N.I. 31 561 02 01 sans match lever baisser de rideau

B/ Demande de classement d'éclairage

B1 LEGUEVIN (31490) Staede des Pins Verts N° 1
N.N.I. 31 291 02 01
E.M. = 143 lux FU = 0,80 Rapport E mini / maxi = 0,52
Niveau proposé E5

C/ Correspondance

C1 La C.R.T.I.S. a demandé à Monsieur le Maire de ROQUETTES les documents afin de compléter la demande d'avis préalable pour l'éclairage du Stade Foot Champ du Moulin.

C2 La C.R.T.I.S. a informé Monsieur le Maire de L'ISLE en DODON sur les modifications à apporter sur les plans des aménagements des vestiaires du Stade Municipal afin qu'ils répondent aux normes FFF

C3 Suite à la visite des installations du Stade Les Pins Verts, la C.R.T.I.S. a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire de LEGUEVIN.

C4 Pris note du courrier de Monsieur Jean Michel BERLY, responsable du service Terrains et Installations Sportives F.F.F.

C5 Reçu de la Mairie de Toulouse l'attestation de capacité pour le Stade de La Ramée.

DISTRICT de L'AUDE

A/ Correspondance

La C.R.T.I.S. – L.F.O. a répondu au courrier du F.U. NARBONNE

DOSSIERS TRANSMIS à la F.F.F.

A/ Correspondance

A1 FRONTON (31620) Complexe Sportif Matrassou
Terrain Synthétique N.N.I. 31 202 02 01 Niveau 5 Sye

A2 TOURNEFEUILLE (31170) Stade Municipal N° 4
N.N.I. 31 557 01 04

Demande d'accord préalable pour un projet de construction d'un terrain synthétique

***Le Secrétaire C.R.T.I.S.,
Jean ZANATTA***

***Le Président C.R.T.I.S.
Roland GENIEYS***